



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00714410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 20 - Forêts communales - Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers : rôle d'affouage 2023

Forêts communales
Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers
Rôle d'affouage 2023

Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	21/03/23	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'arrêter la liste des foyers souhaitant bénéficier de lots de bois de chauffage issus de la forêt communale de Chailluz dans le cadre de la campagne d'affouage 2023. La constitution des lots, le montant de la taxe d'affouage et le règlement d'affouage pour la campagne 2023 ont été validés par délibération du Conseil Municipal du 23 février 2023. Suite à l'appel à candidatures, 26 dossiers ont été reçus complets et dans les délais. Après tirage au sort, 15 candidats ont été retenus. Ils figurent au rôle d'affouage annexé au présent rapport.

La forêt communale de Besançon est gérée suivant l'aménagement forestier approuvé par le Conseil Municipal en date du 8 octobre 2020. Dans le cadre de cette gestion, le Conseil Municipal peut recourir à l'affouage et décider d'affecter tout ou partie des produits de chaque coupe au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).

Pour la campagne d'affouage 2023, la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2023 visait à :

- destiner les produits des parcelles 127, 128 et 129 en forêt de Chailluz à l'affouage façonné, pour la constitution de 15 lots de bois de chauffage d'environ 10 stères chacun,
- fixer le montant de la taxe d'affouage à 21€/stère,
- arrêter le règlement d'affouage qui vient préciser toutes les conditions administratives, juridiques et techniques encadrant cette activité.

La présente délibération a pour objet d'arrêter la liste des bénéficiaires retenus pour la campagne d'affouage 2023 (rôle d'affouage).

Appel à candidatures et tirage au sort des bénéficiaires

Une campagne d'information s'est tenue du 27 février au 19 mars 2023 par voie de presse et réseaux sociaux, auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2023.

26 dossiers ont été reçus complets et dans les délais. Un tirage au sort parmi ces dossiers a permis l'attribution des 15 lots de bois de chauffage disponibles. Les 15 affouagistes retenus figurent au rôle d'affouage annexé au présent rapport.

Remise des lots

Une réunion d'attribution des lots et de rappel des consignes de sécurité sera organisée par la Direction Biodiversité Espaces Verts préalablement à l'enlèvement des lots prévu à partir du 29 avril 2023.

Les bénéficiaires sont par ailleurs tenus de respecter le règlement d'affouage pour la campagne 2023 approuvé en Conseil Municipal du 23 février 2023.

La recette de taxe d'affouage sera prise en charge au budget Forêts sur la ligne de crédit 70-7025-00F22007-34000.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le rôle d'affouage pour la campagne 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Maire,

Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Anne VIGNOT

ANNEXE

Campagne d'affouage 2023 : Rôle d'affouage

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'affouage pour une nouvelle campagne afin de permettre à quelques foyers bisontins de satisfaire leurs besoins domestiques en bois de chauffage.

Les bisontins ont été informés du dispositif à l'aide d'outils de communication interne, à savoir :

- Envoi d'un communiqué de presse ayant permis un relai dans les principaux médias locaux (Est Républicain, macommune.info...)
- Publication d'une actualité sur Besancon.fr
- Posts sur les réseaux sociaux de la collectivité.

26 dossiers, tous complets, ont été reçus dans les délais impartis, entre le 27 février et le 19 mars 2023.

1 dossier a été reçu après la date limite de dépôt.

26 dossiers ont donc été portés au tirage au sort pour l'attribution des 15 lots disponibles.

Le tirage au sort s'est tenu le mardi 21 mars 2023 à 15h45 dans les locaux administratifs de l'Orangerie municipale, 3 rue du Puits à Besançon, en présence de :

- Anne Pierangelo, Cheffe de service Forêts et boisements urbains
- Sandrine Crevoisier, Chargée des relations avec les usagers
- Sonia Menegain, Chargée d'occupation du domaine public et sécurité au travail.

Liste des 15 personnes se voyant attribuer un lot d'affouage :

1. Zouaoui SADANI, résidant au 6 rue Charles Sauria à Besançon
2. Marie MOGGI, résidant au 19 rue Mirabeau à Besançon
3. Lou PIGUET, résidant au 84 rue de Belfort à Besançon
4. Loïc COMBEAU, résidant au 9 chemin des Planches à Besançon
5. Pascal MICHEL, résidant au 5 chemin de la Combe Noire à Besançon
6. Brian RENAUDIN, résidant au 111 chemin des Prés de Vaux à Besançon
7. Violaine HINCELIN, résidant au 4 rue Amédée Pouceau à Besançon
8. Stéphane PRITZY, résidant au 72 rue de Chalezeule à Besançon
9. Philippe HOUCHARD, résidant au 3 rue Walter Gropius à Besançon
10. Nicolas FOLLETETE, résidant au 48 rue Anne Franck à Besançon
11. Smail MERZOUGH, résidant au 56 chemin des Ragots à Besançon
12. Michel PELLETIER, résidant au 22 rue Pierre Joseph Briot à Besançon
13. Shahrokh AZADMEHR, résidant au 2 rue Victor Delavelle à Besançon
14. Thomas PETER, résidant au 25b chemin de Brulefoin à Besançon
15. Flora CONCHE, résidant au 15b chemin du sanatorium à Besançon.